

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
People's Democratic Republic of Algeria

Ministry of Higher Education
And Scientific Research
University Abdelhamid Ibn Badis
Mostaganem



وزارة التعليم العالي
والبحوث العلمي
جامعة عبد الحميد بن باديس
مستغانم

October 7, 2021
Office of the Vice-rector for graduate studies
Ref : 02/U.M./V.R.P.G./ 2021

مستغانم في: 2021/10/07
نيابة مديرية الجامعة للبحث العلمي
رقم: 02 / ج.م. / م.ب. ت. / 2021

Procès-verbal de réunion VRPG-VDPG-DAPG

L'an deux mil vingt et un et le sept du mois d'octobre à 09 h 00, s'est tenue une réunion de coordination et de concertation entre le Vice-recteur de la formation supérieure de troisième cycle, l'habilitation universitaire et la recherche scientifique, et la formation supérieure de post-graduation et les Vice-doyens chargés de la post-graduation et de la recherche scientifique des différentes facultés et de l'institut d'éducation physique et sportive.

Étaient présents :

Pr BENDERDOUCHE Nouredine	Vice-recteur
Pr GHEZZAR Mouffok Redouane	Chargé de mission/VRPG
Pr CHOUAÏH Abdelkader	Chargé de mission/VRPG
Dr SARDOU Miloud	Vice-doyen PG-FST
Pr GHAFfour Mohamed	Vice-doyen PG-FSNV
Dr BENTAIFOUR Nadia	Vice-Doyen PG-FLE
Dr TALBI Toufik	Vice-doyen PG-FSS
Dr BENADIDA Nabil	Vice-doyen PG-FDSP
Dr KOUTCHOUK Sidi Mohamed	Adjoint PG-IEPS
Dr KADI Cheikh	Vice-doyen PG-FLA
Dr DOUAH Belkacem	Vice-doyen PG-FSEC
Dr BENSALLOUA Charef	Vice-doyen PG-FSEI
Dr MOUSSA Mohamed	Enseignant-chercheur/Responsable plateforme
Mme DJEDDOU Zohra	Cheffe de service/VRPG
M. BENDREF Sofiane	Chef de service recherche /VRPG
M. BENFODA Sid Ahmed	Responsable de gestion des laboratoires de recherche

Ordre du jour

1. Réinscriptions 2021-2022
2. Journées d'évaluation et suivi des doctorants
3. Fonctionnement des laboratoires de recherche
4. Projets PRFU
5. Organes scientifiques
6. Plateforme des inscriptions
7. Divers

1. Réinscriptions 2021-2022

Le Vice-recteur a tout d'abord rappelé que le délai des réinscriptions ordinaire est le 30 novembre de l'année. Il a par la suite demandé aux vice-doyens de s'assurer de la diffusion à l'intention des enseignants-chercheurs et des étudiants le planning des réunions des instances scientifiques (CSD, CSF/CSI). En réponse, les vice-doyens ont affirmé que ces réunions ordinaires ont été programmées selon le planning adopté pour toute l'université. Les réunions extraordinaires de ces organes peuvent être programmées, le cas échéant.

2. Journées d'évaluation et de suivi (doctoriales)

Le vice-recteur a demandé que l'évaluation et le suivi des doctorants inscrits en 3^{ème} cycle soient organisés en fin d'année académique et précisément, au mois de juin dans le cadre des journées d'évaluation (doctoriales) conformément au carnet du doctorant par le comité de formation doctorale (CFD). Les séances d'évaluation sont organisées sous forme d'exposés présentés par les doctorants en présence des membres de CFD et les directeurs de thèse. Un appel peut être fait à des enseignants ou chercheurs hors CFD.

L'équipe de formation est sensée se conformer au contenu du carnet de doctorant et d'y apposer une évaluation appropriée en fonction des résultats exposés.

3. Fonctionnement des laboratoires de recherche

Le Vice-recteur a rappelé les dispositions du décret exécutif n° 19-231 du 13 août 2019 relatif à la gestion et le fonctionnement des laboratoires dont la responsabilité incombe aux facultés. Il a souligné que les laboratoires seront classés en fonction de leur performance scientifique et technologique en « laboratoire d'excellence » ou « laboratoire local ». Le directeur de laboratoire d'excellence est ordonnateur.

Il a insisté sur la nécessité d'encourager les membres des laboratoires à améliorer leur production scientifique en adéquation avec les objectifs tracés et en symbiose avec le plan de développement de l'université.

Il a signalé que l'université va réinstaurer les indicateurs de performance pour les laboratoires dont l'indice de publication par chercheur et par an, le nombre de communications internationales avec actes, les prestations, ouvrages édités, brevets, etc.

Ainsi dans le cadre du suivi des laboratoires, un canevas de production scientifique sera réinstauré dont la responsabilité incombe aux chefs de département, en premier lieu. Il sera prochainement remis à la disposition des chefs de département.

4. Projets PRFU

Le Vice-recteur a fait lecture sommaire sur le contenu du décret exécutif n° 21-144 daté du 17 Avril 2021 fixant les conditions d'exercice et de rétribution des activités de recherche scientifique et de développement technologique à temps partiel. Il a rappelé que la rétribution des activités conformément au décret 21-144 est applicable du 17 Avril 2021 tandis que pour la période du 1^{er} janvier au 16 Avril 2021, elle demeure soumise aux dispositions du décret exécutif n° 10-232 du 02 Octobre 2010.

5. Organes scientifiques

Le Vice-recteur a rappelé que les responsables administratifs (chef de département, vice-doyen) membres de comité scientifique, de conseils scientifiques doivent être officiellement nommés par arrêté ministériel. A ce titre, il a invité les responsables de faculté/institut (doyens/directeur) à faire des propositions de nomination des personnes concernées après avis du Recteur pour régularisation de leur situation.

6. Plateforme électronique des inscriptions

Le Vice-recteur a souligné que pratiquement toutes les inscriptions en doctorat en sciences ou troisième cycle se font sur la plateforme électronique dédiée avec les informations connexes, ce qui permet le suivi direct des inscriptions et les statistiques. Pour permettre d'exploiter davantage cette plateforme, le Vice-recteur a invité Dr Moussa Mohamed d'y inclure des rubriques de soutenance, de nombre de publications du soutenant, la catégorie des publications ayant ouvert droit à la soutenance pour suivre en temps réel la production scientifique des facultés ou de l'institut. Dr Moussa a répondu favorablement à la demande.

7. Divers

a) Classement de l'université de Mostaganem

Le Vice-recteur a invité Dr Moussa Mohamed à faire un bref exposé sur le classement de l'université de Mostaganem selon les différents indicateurs. Il a signalé qu'actuellement l'université de Mostaganem est classée trente cinquième (35^{ème}) à l'échelle nationale selon le critère Webometric Excellence. Donc, des efforts sont à consentir pour améliorer ce classement. Le Vice-recteur a

demandé au Dr Moussa d'organiser des réunions de d'explication des divers critères de classement et de sensibiliser et d'encourager les enseignants-chercheurs à contribuer davantage à relever les défis pour améliorer le classement de l'université de Mostaganem.

b) Registre de CFD

Le Vice-recteur a rappelé que les CFD doivent avoir un registre CFD paraphé pour transcrire tous les procès-verbaux de réunion de CFD retraçant les cours, séminaires, formations de bases, l'évaluation et le suivi des doctorants jusqu'à la soutenance. Ce registre retrace tout l'historique de la formation doctorale. Ce registre est mis à la disposition du chef de département.

La séance fut levée à 13 h 02 min.

Le Président de séance

السيد : بين دردوش نور الدين
نائب مدير جامعة مستغانم المكلف بالتكوين العالي
في الطور الثالث و التأهيل و البحث العلمي و كذلك
التكوين العالي في ما بعد التدرج

